



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 01-2019

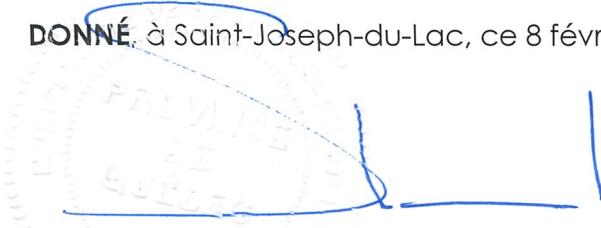
AVIS, est donné, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2019, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a adopté le Règlement numéro 01-2019.

Le Règlement numéro 01-2019 vise la modification du règlement concernant la vidange des fosses septiques numéro 06-2015 afin de modifier les dispositions concernant le service de vidange des fosses septiques.

AVIS est donné, que ce règlement est déposé au bureau du directeur général au 1110, chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, ce 8 février 2019.



Stéphane Giguère
Directeur général